

Lettres Patentes D'un lot de terre
Pour L'erection D'une Eglise
ou chapelle à Mrs
Les Syndics du Faubourg
Saint Roch
Quebec

Traduite en français 13 Av 1824 par Aug Gauthier
et par D.P. le 27 Mars 1826

Donation du terrain de l'église de St Roch
par John Mure, le 11 mai 1811 devant
Leheure et Berthelot.

Lettres patentes d'amortissement
du dit terrain, le 17 mai 1811.

40901

19. 4336^D

Province du Bas Canada

J. H. Craig Gouverneur

Georgetrois par la grace de Dieu Roi du

royaume uni de la grande Bretagne &

^{Lettres patentes} d'Irlande défenseur de la foi a tous eus

terre a Stoch a qui ces presentes parviendront ou puissent

^{pour} l'écritim interesser a quelque façon Salut.

^{d'une} Eglise ou Vue qu'il nous a été humblement représenté

^{Chapelle} par le Reverend Andrei Doucet Pretre curé

^{Prat} de la paroisse de Quebec, dans notre district

^{Enregistré} de Quebec dans notre Province du bas

Dans Canada, Jean Belanger Notaire public, Jo

Jagne marchand de bois, Jo. Gagnon Marchand

Louis Claude Gauthier Tanneur Jean Baptiste

Thomas dit Bigaouette Charon, & Francois

Desjardins Selles, tous du faubourg St Roch,

pres de notre dite cite de Quebec par petition

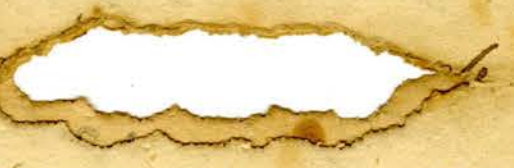
datee a Quebec le onzieme jours de Mai,

Dans la presente anniee de notre Seigneur

Mil huit cent onze, qu'ils avoient recus par

Contrat de donation de John Nure, de la


Cite de Quebec Ecuyer Marchand un des

Membres de notre présent parlement provincial
du Bas Canada, & Seigneurs foriers d'une partie
du dit Faubourg St Roch, datee à Québec le
même onzième jour de Mai dans l'Année susdite
et passé devant Lelièvre & Bartholotte Notaires
publics, un certain lot de terre ou Emplacement
à St Roch susdit, contenant deux cents cinquante
pieds de front, commençant à l'extrémité Ouest
du lot numero huit, appartenant à Jo. Grenet,
courant Ouest à la fin des dits deux cents cinquante
pieds par cent dix pieds ou environ de profondeur
courant nord jusqu'à ligne Sud de la rue
Saint François comme il paroît par les piquets
plantés sur les premières et qui désignent la dite rue
appelée rue St François, ou le dit lot ou emplacement
est aussi de deux cents cinq  de largeur,
forment en superficie, Vingt sept mille cinq cents
pieds borné au sud par la rue St Joseph en pro-
fondeur au nord par la rue St François, d'un côté
au nord est par le lot numero huit dans la rue St
François non encédé, et de l'autre côté au sud ^{ouest}
par une rue de trente pieds de largeur communiquant
de la rue St Joseph à la rue St François,

Sur la condition expresse D'obtenir neanmoins nos
lettres patentes D'amortissement, leur permettant
D'avoir et de posseder le dit lot ou Emplacement
en amortissement comme il est ci dessus exprimé
et aussi d'y batis une Eglise ou chapelle avec
les dependances necessaires pour l'usage de nos
Sujets Catholiques Romains à Saint Roch
Susdit. Et vu que par la dite petition le dit
Reverend Andre Doucet, & nous ont humblement
demandé de leur accorder notre Royale licence
et permission, d'avoir et de posseder pour toujours
en amortissement pour les vues susdites, le dit lot
de terre ci dessus décrit et de permettre à eux le
dit Reverend Andre Doucet & et à ses suc-
cesseurs curé de la dite paroisse de Quebec
Jean Belanges & conjointement et à la
~~mesme~~ D'eux respectivement, le pouvoir
D'élire et nommer D'autres personnes, propre
et convenable à la place de tel des cidevant
nommes Jean Belanges & lors que de tems en
autre ils viendront à mourir, ou à laisses
la dite province du Bas Canada, lorsque et
aussi souvent que le cas se présentera.

Aprèsent donc Sachez que nous de notre grace
Special connoissance certaine et vrai mouvement
ont amorti et par esprésentes amortissent le dit
lot de terre et premières ci dessus décrits et ont
donné, accordé et confirmé et par esprésentes donnent,
accordent et confirment au dit Réverend André
Doucet et ses successeurs curés de la dite paroisse
de Québec et Jean Belanger & autres personnes
être par eux et leurs représentants respectives, ou
la majorité D'eux, élus et nommés dans la manière
cy après mentionné Notre Royale licence et
permission, avec plein pouvoir et autorité d'avoir
et de posséder, le dit lot de terre et premières
pour toujours en amortissement, sujets néanmoins
aux conditions de la susdite donation d'icelui,
Suivant les lois de notre ~~royaume~~ du Bas
Canada, et pour les vues de les rendre capable
de le faire aussi, nous avons aussi donné et parces
présentes donnent et accordent audit Réverend
André Doucet & et à leurs représentants et
successeurs, et à la Majorité D'eux, pour toujours
plein pouvoir et autorité au décès de quel qu'un

ou qu'elques uns des cidevents nommés, Jean
Belanger ou l'ors qu'un ou quelques uns d'eux vien-
dront ou pourront quitter ou laisser notre dite
province du Bas Canada, ou quel qu'un ou plusieurs
de leur representant viendront à mourir ou laisser
la province comme susdit de tems à autre, toutes
les fois que le même cas se presentera, de tous jours
Eliè et nommes D'autres personnes convenable
et propre à la place d'un des cidevents
nommés Jean Belanger, & ou aucun de leur
Representants, comme susdit lors qu'ils viendront
à mourir ou pourroit quitter notre dite province
du Bas Canada, dans les vices que le dit lot
de terre au Emplacement puisse pour toujours
~~devenir~~ comme une place de culte
pour l'usage de nos Sujets Catholiques, Resi-
dants à St Roch susdit suivant les vues
intentiones de ces presentes, en foi de quoi nous
avons fait émaner ces presentes nos lettres
patentes et icelles fait opposer le grand
Sceau de notre dite province du bas Canada

Temoin notre fidele et bien aime Sir
James Henry Craig, chevalier de tres honorable
ordre Militaire du bain, notre capitaine general
et Gouverneur en chef dans et pour les pro-
vinces du bas Canada, haut Canada, nouvelle
Ecosse, nouveau Brunswick et leurs differentes
dependances; vice Amiral d'icelles, general
et commandant de toutes les forces dans les dites
provinces du bas et du haut Canada nouvelle-
Ecosse, nouveau Brunswick et leurs differentes
dependances et dans les Isles de Newfound Land &
a notre chateau Saint Louis dans notre
cite de Quebec dans notre dite province
du bas Canada, le dix Septieme jour du mois
dans l'annee de notre  Christ
Mil huit cent onze la cinquante unieme
annee de notre Reigne

J. Taylor
Dep. Secy

J. H. Craig

^{d'amortissement}
Traduction des lettres,
Patentes d'un lot de
terre pour l'Eglise
Saint Roch Dubou

1811